

Les autorités ne vous demanderont pas de quitter votre domicile, à moins d'avoir des raisons de croire que vous êtes en danger. Si c'est le cas, vous serez peut-être appelés à vous rendre à un abri, comme un centre communautaire ou un gymnase.

# Consignes à suivre en cas d'évacuation

Composez le 9-1-1 seulement dans les cas suivants:



Signaler un incendie.



Signaler un crime.



Sauver une vie.

Dans le cas d'un ordre d'évacuation:

- ☞ **Gardez votre calme.** Il faut absolument éviter de paniquer.
- ☞ **Quittez immédiatement.**
- ☞ Prenez avec vous votre **trousse d'urgence**, les médicaments dont vous avez besoin, vos ordonnances et un téléphone cellulaire, si vous en avez un.
- ☞ **Écoutez la radio** (104,1 St-Jean ou 104,9 Granby) et suivez les directives des responsables des opérations d'urgence.
- ☞ Portez des **vêtements** et des **souliers appropriés**.
- ☞ **Si vous avez le temps**, téléphonez à votre personne-ressource de l'extérieur de la ville ou envoyez-lui un courriel. Dites-lui où vous allez et à quel moment vous pensez arriver. Une fois que vous êtes en sécurité, faites-le lui savoir. Informez-la si des membres de la famille ont été séparés.
- ☞ **Si vous avez le temps**, laissez une note pour dire aux autres où vous êtes et à quelle heure vous êtes partis.
- ☞ **Si on vous le demande**, coupez l'alimentation en eau et en électricité.
- ☞ Prenez vos **animaux** de compagnie avec vous.
- ☞ **Verrouillez** les portes de votre domicile.
- ☞ Empruntez le **parcours indiqué par les responsables**. Ne prenez pas de raccourci; vous risqueriez de vous retrouver dans une zone dangereuse.
- ☞ **Inscrivez-vous auprès du service aux sinistrés**; vos parents et amis pourront ainsi vous rejoindre plus facilement.